

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

- M. Conmee—Demande si les provinces ne pourront même plus amender les lois du dimanche qu'elles ont passées—5792.
- M. Daniel—Désire savoir si cet article a pour objet de rendre applicable une loi provinciale sur le dimanche qui, avant, était *ultra vires*—5792; la loi du Nouveau-Brunswick sur la profanation du dimanche—5792.
- Hon. Aylesworth—Donne lecture de la rédaction nouvelle, article 16—5792.
- Sir Wilfrid Laurier—La constitution de 1867 met les droits civils sous la juridiction des provinces, mais attribue la loi criminelle au pouvoir fédéral—5793; dans l'exercice de ces attributions, le pouvoir fédéral doit souvent empiéter sur les droits civils, art. 255 du Code criminel—5793; le libelle est une affaire civile, mais tombe aussi sous la juridiction criminelle—5794; le principe fondamental du bill est qu'on ne doit pas travailler le dimanche—5794; de ceci découle l'observance du dimanche—5794; il faut donner à la loi morale la consécration d'une loi positive—5794; les provinces n'ont pas des pouvoirs assez étendus—5794; dans les nouvelles provinces, les législatures n'auraient pas l'autorité morale nécessaire—5794; nous ne changeons rien à l'état de chose qui existe actuellement dans chaque province—5795; les nouvelles provinces n'auront pas d'exceptions qui leur seront propres—5795; les lois d'intérêt spécial ne sont pas visées dans l'exception en faveur de législation provinciale existante—5796.
- M. Piché—Dit que les arguments du premier ministre viennent à l'appui des siens—5796; les exemples cités sont des cas où la législation fédérale vient à l'appui de la législation provinciale pour confirmer des droits civils—5796; la loi actuelle crée un droit nouveau qui n'a jamais été reconnu, qui n'est ni naturel ni civil—5796; refuse retirer amendement—5797.
- M. Bourassa—Ne veut pas priver Ontario des avantages de cette législation si c'est son désir—5797; Québec ne veut pas qu'on déclare criminel ce que la conscience de ses citoyens leur permet de faire—5797; la loi a pris les provinces par surprise, on doit les remettre dans la position qu'elles auraient occupée si elles avaient su que cette loi devait être passée—5797.
- Amendement Piché rejeté sur division—5798.
- Art. 3—Exceptions—5798.
- M. Bickerdike—Propose d'insérer le mot "travaux d'urgence" parmi les travaux permis—5799; cet amendement rencontrerait beaucoup d'objections soulevées—5799; le bill ne sera jamais utile s'il n'est pas populaire—5799.
- M. Miller—Croît que le plus populaire serait de rejeter le bill complètement—5800.
- Hon. Aylesworth—Considère qu'en ajoutant le mot "urgence" on pourrait faire sous ce prétexte tout ce qui est défendu par art. 2—5800.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

- M. Henderson—S'étonne de toutes ces exceptions—5800; quant à lui aucun des travaux exceptés ne lui paraît être des travaux de nécessité ou d'humanité—5800; s'oppose à les déclarer tels par une loi—5800; le bill tend plutôt à favoriser le travail du dimanche qu'à l'interdire—5801.
- M. W. Roche—Lorsque le troisième commandement a été donné, il n'y avait ni chemins de fer ni steamers—5803; le repos dominical a été fait pour l'homme et non l'homme pour le repos dominical—5803; il ne faut pas une loi trop puritaine, cependant le mot "urgence" est un peu élastique—5804; soumet addition ayant trait au transport des voyageurs, marchandises et dépêches le dimanche—5804.
- M. Barr—Considère que le bill a été tellement mutilé et permet tant de choses qu'on ferait aussi bien de le rejeter—5805; un cultivateur qui se fait aider par son garçon de ferme une heure ou deux le dimanche n'a jamais songé à lui accorder pour cela vingt-quatre heures de congé de plus—5805; nulle part on n'observe mieux le dimanche qu'au Canada—5805; c'est porter atteinte à nos bonnes coutumes que de permettre aux Juifs de travailler le dimanche—5806.
- M. l'Orateur-suppléant—Propose de prendre les clauses d'exception paragraphe par paragraphe—5806.
- Paragraphe a—5806.
- M. Piché—Fait constater que le terme "urgence" avait constamment existé dans la clause tant qu'elle était devant le comité—5806.
- M. Daniel—A été rayé à l'adoption finale—5807.
- Paragraphe d—5807.
- M. Johnston—Demande de compléter en autorisant "tout travail industriel ou autre"—5807.
- M. Ralph Smith—Pense que ceci est couvert par "travaux de nécessité" de l'art. 3—5807.
- M. Conmee—L'amendement est nécessaire, si l'on prétend que les travaux de nécessité ne comprennent que ceux qu'on ne pourrait pas aussi bien faire exécuter un autre jour de la semaine—5809.
- Amendement Johnston adopté—5809.
- M. Aylesworth—Propose de rayer les trois dernières lignes permettant les travaux assurant sans danger un travail de six jours consécutifs—5809.
- M. R. L. Borden—Du moment où l'on entre dans les exceptions, on ne saurait pas être trop précis—5810.
- Hon. Aylesworth—Propose insérer paragraphe (d 2) autorisant l'allumage et l'entretien des feux nécessaires à la protection des biens—5812; ceci permettrait de faire fonctionner tous les appareils de ventilation—5813; accepte d'ajouter "nécessaires à la protection des biens, de la vie ou de la santé"—5814.